

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 7 décembre 2020 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière  
Georges Pichet, directeur général

---

#### Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2020-12-351)

#### Adoption de l'ordre du jour (a)

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 sous réserve du retrait:

- du point 3.6 - Avis de motion - Règlement modifiant le règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161); et
- du point 5.6 - Embauche temporaire - conseillère en ressources humaines, en raison du désistement de la candidate.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles, F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

---

(2020-12-352)

Adoption de l'ordre du jour (b)

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 sous réserve du retrait du point 5.6 - Embauche temporaire - conseillère en ressources humaines, en raison du désistement de la candidate.

Votent pour: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles, F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2020-12-353)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020

*\*\*\*Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.\*\*\**

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---

## Mot du maire

### ÉTAT DE SITUATION

- La COVID-19 ne semble nous donner aucun répit. Croyez-moi, je partage votre impatience et votre exaspération.
- Dans ces conditions, toutefois, nous devons poursuivre nos efforts pour limiter la propagation en respectant les consignes gouvernementales.
- Cette situation cause plusieurs impacts sur nos services municipaux.

### *Fermeture temporaire de l'hôtel de ville*

- À la demande du gouvernement afin de limiter au maximum les risques de propagation du virus, nous fermerons l'hôtel de ville au public du 17 au 23 décembre afin de limiter les contacts physiques.
- Les services seront tout de même offerts à distance, par téléphone ou par courriel.
- Par la suite, les services administratifs seront fermés complètement pour la période des fêtes jusqu'au 4 janvier inclusivement.
- Des services continueront d'être offerts à la bibliothèque, à l'aréna et à la piscine. Vous pourrez consulter sous peu leur horaire spécial des fêtes sur notre site Internet.

### *Session d'activités*

- Toujours en lien avec la situation incertaine de la COVID-19, nous jugeons qu'il est préférable de ne pas maintenir comme prévu les inscriptions de la session d'activités de loisirs le 11 janvier prochain.
- Nous ferons le point sur la situation au retour des fêtes.
- Nous serons alors mieux outillés pour décider si nous pouvons aller de l'avant avec la session en la décalant de quelques semaines ou s'il est préférable de l'annuler et de la revoir pour vous proposer plutôt des activités virtuelles.

### *Activités extérieures*

- Jusqu'à présent, le gouvernement nous permet d'offrir des patinoires extérieures et des pistes de ski de fond.
- Toutefois, le nombre d'utilisateurs, comme à la piscine ou à l'aréna, devra être limité afin de s'assurer de conserver des distances sécuritaires.
- Nous vous demanderons donc en temps et lieu de respecter les consignes qui s'appliqueront à ces activités.

### ABOLITION DES FRAIS DE RETARD

- Nous avons été très heureux d'adhérer au mouvement mondial pour abolir les frais de retard à la bibliothèque.
- Les frais de retard peuvent constituer une barrière économique à la fréquentation des bibliothèques, notamment pour les citoyens les plus démunis et les familles.
- Plutôt que d'encourager le retour des documents, ces frais peuvent tout simplement inciter certains usagers à cesser de fréquenter la bibliothèque.

- Nous vous invitons tout de même à respecter les échéances de vos documents afin d'assurer leur accessibilité à l'ensemble des abonnés.
- D'ailleurs, vous ne pourrez conserver les documents indéfiniment.
- En effet, après deux avis de retard, nous appliquerons des frais pour les documents perdus ou abîmés.

#### ACTE DE VANDALISME À LA COULÉE VERTE

- Il y a quelques jours des citoyens nous ont informés que les lumières installées à la Coulée verte et au parc L'Espérance ont été vandalisées avec de la peinture noire.
- Je tiens à dénoncer publiquement toutes les formes de vandalisme, incluant celle-ci.
- Ce genre de comportement a un impact sur l'ensemble de la collectivité et entraîne de nombreux coûts.
- Je tiens à rappeler que les lumières ont été installées là pour rendre l'endroit sécuritaire et plus convivial à la demande de nombreux citoyens.
- Il était donc évident que nous allions intervenir et procéder à leur nettoyage.
- Je vous remercie de nous aider à garder notre environnement propre et sécuritaire.

#### CONSULTATIONS PUBLIQUES

- La situation actuelle nous donne raison d'avoir décidé d'acquérir un portail de consultation virtuelle.
- Notre équipe travaille présentement à développer et à mettre en place ce nouvel outil.
- Elle commence également en parallèle à planifier certaines consultations publiques, notamment celle pour le plan et la réglementation d'urbanisme.
- Le processus peut vous sembler long, mais c'est un grand changement à instaurer, car la façon de tenir des consultations est complètement différente et ce nouvel outil offre de nombreuses possibilités intéressantes qu'il faut s'approprier.
- À terme, vous constaterez à quel point il représente un lieu privilégié d'échange, de partage d'idées et de collecte d'informations.
- Dès qu'il sera prêt, vous serez invités à le découvrir et nous espérons que vous serez nombreux à l'apprécier autant que nous.

#### DÉNEIGEMENT

- Le temps froid des derniers jours nous rappelle que les tempêtes de neige s'en viennent à grands pas.
- Qui dit tempête, dit déneigement. À Saint-Lambert, ces opérations sont extrêmement bien planifiées grâce à notre politique de déneigement.
- Elle assure un déneigement uniforme et efficient sur l'ensemble du territoire en fonction des priorités établies.
- Ainsi, les parcours de déneigement sont planifiés pour assurer votre sécurité, l'efficacité des opérations selon les types de précipitations ainsi que la réduction des délais d'intervention.
- En ce qui a trait à la qualité du déneigement, vous avez vous aussi un rôle à jouer.

- Vous pouvez favoriser le bon déroulement des opérations de déblaiement et de chargement en adoptant certains comportements, aussi simples, que de bien placer votre bac dans votre entrée pour qu'il ne devienne pas un obstacle.
- Pour vous aider à bien comprendre le fonctionnement du déneigement et vous aider à vous y préparer, je vous invite à consulter le dossier à ce sujet dans la dernière édition du magazine.

#### MES MEILLEURS VŒUX POUR LES FÊTES

- En terminant, je profite de cette dernière séance ordinaire de l'année pour vous inviter à vous laisser charmer par tout ce que notre centre-ville a à vous offrir pour la période des fêtes.
- C'est l'occasion par excellence de participer au bien-être collectif en réalisant vos achats dans nos boutiques et en choisissant nos restaurants, qui vous proposent de savoureux plats à emporter pour vos fringales hivernales.
- Le dynamisme et la santé de nos commerces influencent directement la prospérité économique de notre ville.
- Je vous incite également à répondre généreusement aux organismes, notamment la Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud, qui vous solliciteront afin d'offrir un peu de réconfort aux familles dans le besoin.
- Au nom du conseil municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux pour une très belle période des fêtes en respect des consignes gouvernementales.
- Je vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une nouvelle année pleine de joie, de réussite et, surtout, de santé.
- Joyeuses fêtes et au plaisir de vous revoir en 2021... avec ou sans masque!

---

#### Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 47 et se termine à 20 h 57.

(2020-12-354)

---

#### Prolongation de la première période de questions

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE PROLONGER la première période de questions au-delà du délai accordé en vertu du *Règlement concernant la procédure des séances du conseil* pour aborder toutes les questions inscrites au registre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Rapport du maire sur les sujets traités aux séances du conseil d'agglomération du mois de novembre 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2020 et lors des séances extraordinaires du 19 novembre 2020 ainsi que du 26 novembre 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2020-12-355)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 novembre 2020 à 15 h 30 et de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 novembre 2020 à 16 h;

2.2 Désignation des présidents et vice-présidents des commissions du conseil d'agglomération représentant la municipalité centrale (SD-2020-3146);

2.3 Désignation des présidents et vice-présidents des commissions du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées (SD-2020-3146);

2.4 Désignation à la Société de transport de Longueuil (SD-2020-3361);

2.5 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie pour l'approbation du financement d'un projet déposé au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2020-3270);

4.1 Autorisation de procéder à la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du 31 octobre 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-3038);

4.2 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (SD-2020-3266);

6.1 Adjudication du contrat APP-20-196 pour la fourniture de services professionnels juridiques en matière de relations de travail (SD-2020-3273);

6.2 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-171 (2020-BI517) pour la fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour l'entretien et la réparation des installations pétrolières dans les sites municipaux situés sur le territoire de l'agglomération (SD-2020-3021);

6.3 Adjudication du contrat 2020-GDE-513 (APP-20-188) pour la fourniture et livraison de polymères anioniques et cationiques au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2020-3105);

6.4 Adjudication du contrat APP-20-175 (2020-GDE-500) pour la fourniture et la livraison de charbon actif (option 2.1) (SD-2020-3107);

6.5 Adjudication du contrat APP-20-182 (2020-GDE-546) pour la fourniture de services sur les chaudières et autres installations sous pression aux ouvrages d'assainissement des eaux usées (SD-2020-3104);

6.6 Adjudication du contrat APP-20-187 (2019-GEN-606) pour les travaux de réfection du filtre no 5 à l'usine de production d'eau potable locale. (SD-2020-3081);

6.7 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-184 pour l'acquisition de licences de virtualisation (VDI) dans le cadre du projet d'organisation flexible du travail (SD-2020-3278);

6.9 Adjudication du contrat APP-20-193 pour la fourniture de services de formation et d'accompagnement d'instructeurs désignés en lien avec l'optimisation des tactiques de combat incendie pour le Service de sécurité incendie (SD-2020-3239);

6.10 Adjudication du contrat APP-20-190 (2020-GDE-545) pour la fourniture de services de fabrication mécanique et d'usinage aux ouvrages d'assainissement des eaux usées (SD-2020-3269);

6.12 Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-19-092 (2019-GEN-600) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour la réalisation d'une étude complémentaire et la production des plans de procédé dans le cadre de la mise à niveau électrique de l'usine régionale (SD-2020-1889);

6.13 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-100 pour l'abonnement et l'implantation d'une solution de gestion de projet, de portefeuille de projet et de suivi de contrats (option 2) (SD-2020-3486);

8.1 Adoption du Règlement CA-2020-341 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans ses compétences d'agglomération (SD-2020-3281);

8.2 Approbation de l'avenant 2020-1 au contrat de prêt intervenu entre la Ville et le Gouvernement du Québec portant sur le report de la période de remboursement du Fonds local d'investissement (FLI) et afin d'apporter des

précisions quant aux modalités de son application pour certains usages (SD-2020-3222);

8.3 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et L'Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale – Rive-Sud (APAMM-RS) (SD-2020-1349);

8.12 Modification de l'entente intervenue entre la Ville et la Société québécoise de gestion écologique de la peinture concernant la récupération et la valorisation des rebuts de peintures et leurs contenants (SD-2020-3009);

8.13 Adoption du budget du Réseau de transport de Longueuil pour l'exercice financier 2021 et de son programme d'immobilisations pour les exercices financiers 2021 à 2030 (SD-2020-3286);

8.14 Approbation d'un avenant au contrat de prêt intervenu entre la Ville et le ministre de l'Économie et de l'Innovation concernant le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2020-3449).

D'EXPRIMER une orientation défavorable relativement au sujet suivant:

6.8 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-195 (2021-BI533) pour la fourniture de services d'entretien sanitaire des locaux de la cour municipale de la Ville de Longueuil, située au 4025, boulevard Taschereau (SD-2020-3271).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-356)

Autorisation au maire

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles, F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blanquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---



Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- La conseillère J. Bourgoïn : *Réseau de transport de Longueuil (RTL)*;
- Le conseiller P. Glorieux : *Office municipal de l'habitation de Longueuil*.

---

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

(2020-12-357)

---

Adoption - Règlement d'emprunt 2020-183 - Reconstruction de la rue Osborne, entre les avenues Rivermere et Alexandra, et l'avenue Rivermere, entre les rues Osborne et Riverside

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Julie Bourgoïn et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à dépenser une somme de 3 460 000 \$ et à emprunter le même montant pour la reconstruction de la rue Osborne, entre les avenues Rivermere et Alexandra, et l'avenue Rivermere, entre les rues Osborne et Riverside;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 2020-183 décrétant des dépenses de 3 460 000 \$ et un emprunt au même montant pour les travaux de reconstruction de la partie de la rue Osborne comprise entre les avenues Rivermere et Alexandra ainsi que la partie de l'avenue Rivermere comprise entre les rues Osborne et Riverside.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-358)

Adoption - Règlement d'emprunt 2020-182 - Entretien routier 2021

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Julie Bourgoïn et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à dépenser une somme de 1 500 000 \$ et à emprunter le même montant aux fins d'acquitter les dépenses relatives au programme d'entretien routier pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER le Règlement 2020-182 décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville 2021 et un emprunt de 1 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Avis de motion - Règlement sur la tarification des activités, biens et services de la ville en 2021

La conseillère France Désaulniers donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à actualiser les tarifs imposés pour les activités, biens et services offerts par la ville pour l'exercice financier 2021.

Le projet de règlement est déposé.

---

Avis de motion - Règlement de taxation foncière 2021

Le conseiller Philippe Glorieux donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de *règlement relatif à l'imposition et au prélèvement de la taxe foncière générale et de compensations pour l'exercice financier 2021* sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise:

- à imposer et à prélever la taxe foncière générale et toute compensation pour l'exercice financier 2021; et
- à fixer les dates d'échéance des versements payables.

Le projet de règlement est déposé.

---

Avis de motion - Règlement d'emprunt - reconstruction de l'avenue De Dulwich et la rue Crescent

Le conseiller David Bowles donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement d'emprunt décrétant des dépenses au montant de 2 615 000 \$ pour les travaux de reconstruction de la partie de l'avenue de Dulwich comprise entre les rues Green et Mercier, ainsi que la partie de la rue Crescent comprise entre les avenues de Dulwich et de Sanford sera présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Conformément à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, tout règlement qui décrète un emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Toutefois, un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsqu'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toute dépense accessoire.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la Ville à emprunter et à dépenser une somme de 2 615 000 \$ pour la reconstruction de la partie de l'avenue de Dulwich comprise entre les rues Green et Mercier, ainsi que la partie de la rue Crescent comprise entre les avenues de Dulwich et de Sanford.

Le projet de règlement est déposé.

---

(2020-12-359) Avis de motion - Règlement modifiant le règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)

Proposition technique de la part du conseiller Rodrigue visant à retirer ce point de l'ordre du jour en conformité avec l'article 11 du *Règlement concernant la procédure des séances du conseil* (2015-125).

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE RETIRER de l'ordre du jour le point 3.6 – Avis de motion – Règlement modifiant le règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161).

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles, F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

---

La proposition technique étant rejetée à la majorité, il est procédé à l'avis de motion comme suit:

Le maire Pierre Brodeur donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus afin d'inclure notamment des règles spécifiques au maintien de la confidentialité, le respect de la personne et plus particulièrement le respect de la *Politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail*.

Le projet de règlement est déposé.

---

Dépôt du projet du Plan d'urbanisme (révision quinquennale)

La greffière procède au dépôt du projet du Plan d'urbanisme en vue des consultations publiques qui auront lieu à compter de janvier 2021.

---

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 20 novembre 2020 pour les sommes respectives de 9 424 309,97 \$ et 2 029 668,91 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2020-12-360)

---

Affectations de surplus de l'année en cours

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER LES TRANSACTIONS SUIVANTES AYANT POUR IMPACT DE RÉDUIRE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES DE L'EXERCICE POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 460 793,00 \$ :

- Autoriser la dépense d'investissement relative au projet de cadénassage à même le fonds général pour un montant de 83 463\$; (*le montant*

*pourrait être la totalité de la dépense du contrat puisqu'il s'agit d'investissement);*

- Considérant que la réserve financière pour élections présente un montant inférieur aux besoins anticipés et qu'il est permis d'affecter des sommes en provenance du fonds général pour l'augmenter, autoriser une affectation du fonds général vers la réserve financière pour élections au montant de 100 000 \$;
- Procéder au remboursement anticipé du fonds de roulement pour les dépenses réalisées en 2019 et avant, au montant de 1 551 687 \$;
- Procéder au remboursement anticipé du fonds de roulement pour les dépenses réalisées en 2020 pour un montant de 455 900 \$;
- Considérant que des dépenses en immobilisations ont été autorisées et en grande partie engagées au cours de l'exercice et que la Ville a généré des excédents budgétaires avant l'autorisation de ces dépenses, autoriser que ces dépenses soient financées à même le fonds général de l'exercice, créant ainsi une affectation des activités de fonctionnement vers les activités d'investissement pour un montant de 1 249 733 \$.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

#### Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums (RLRQ, c. E-2.2), chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour.

La greffière confirme le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil comme suit;

Le maire Pierre Brodeur, et les conseillers Francis Le Chatelier, Philippe Glorieux, Bernard Rodrigue, Julie Bourgoïn, Loïc Blancquaert, Brigitte Marcotte et France Désaulniers.

---

(2020-12-361)

Rehaussement de l'infrastructure TI pour soutenir le télétravail - Appel d'offres collectif SP-20-1511

CONSIDÉRANT que des interventions sont requises de la part de la Direction des technologies de l'information afin de rehausser les programmes de télétravail pour les employés de la ville;

CONSIDÉRANT l'importance de devancer le projet d'investissement qui avait été prévu au PTI 2021, afin de maintenir notre infrastructure à un haut niveau de performance et faire face au défi que nous impose la pandémie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SP-20-1511 - Fourniture, mise en service et support de produits et équipements d'infrastructure technologique lancé par la Direction des technologies de l'information pour l'ensemble des employés des villes de Boucherville, Brossard et Saint-Lambert au montant total de 475 675,16\$, dont 98 131,78 \$ sera assumé par la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'AUTORISER l'achat et l'installation du matériel requis au montant de 98 131,78 \$, toutes taxes comprises comme suit:

- 1) Ajouter 7 serveurs UCSC-C240-M5S et 14 cartes GPU dans la grappe VDI
- 2) Ajouter les licences GPU sur 5 serveurs UCSB-B200-M5 dans la grappe VDI
- 3) Ajouter 2 cartes GPU sur un serveur UCSB-B200-M5 existant dans la grappe VDI
- 4 Retirer 4 serveurs UCSB-B200-M4 de la grappe VDI et les installer dans la grappe INFRA
- 5) Retirer les 3 serveurs UCSB-B200-M3 de la grappe INFRA
- 6) Procéder à la conversion des licences VMWare
- 7) Procéder avec l'installation, la configuration et la mise en service fonctionnelle

D'IMPUTER la dépense au Programme de paiement comptant progressif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 4 novembre au 24 novembre 2020.

---

(2020-12-362)

Suspension d'un employé

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ENTÉRINER la recommandation de la Direction des ressources humaines concernant la suspension sans solde d'une durée de trois (3) jours de l'employé # 1341.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et le maire P. Brodeur.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert, B. Marcotte et F. Désaulniers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2020-12-363)

Désignation à titre d'autorité compétente pour l'application de la réglementation d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE Mme Natalia Cemschi a été embauchée à titre d'inspecteur aux permis et à l'urbanisme en remplacement de M. Patrick Bigeau;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'urbanisme de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'« autorité compétente », et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE DÉSIGNER Mme Natalia Cemschi pour agir à titre « d'autorité compétente » aux fins de l'application de la réglementation municipale, plus particulièrement de la réglementation d'urbanisme;

D'AUTORISER Mme Natalia Cemschi à délivrer des constats d'infraction au nom de la ville en ce qui a trait à toute disposition à caractère pénal des règlements de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-364)

Nomination - Assistante-greffière

CONSIDÉRANT QUE l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* permet la nomination d'une assistante-greffière ;

CONSIDÉRANT la prolongation du contrat de Mme Lucille Angers à titre de Chef de la division du service du greffe.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE NOMMER Mme Lucille Angers, Chef de la division du service du greffe, à titre d'assistante-greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-365)

Embauche temporaire - Directrice du greffe et du contentieux

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste de la directrice du greffe et du contentieux, M<sup>e</sup> Cassandra Comin Bergonzi, devra prochainement s'absenter pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'un processus de dotation a été entrepris par la Direction des ressources humaines et des communications afin de pourvoir ce poste pendant ce congé de maternité;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EMBAUCHER temporairement, pour la durée du congé de maternité de M<sup>e</sup> Comin Bergonzi, M<sup>e</sup> Martine Savard au poste de directrice du greffe et du contentieux, avec entrée en fonction le 4 janvier 2021; le tout selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Embauche temporaire - Conseillère en ressources humaines (RETIRÉ)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

---

(2020-12-366)

Suspension d'un employé

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ENTÉRINER la recommandation de la Direction des ressources humaines concernant la suspension sans solde d'une durée d'une journée de l'employé # 1118.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



(2020-12-367)

Abrogation - Résolution autorisant une allocation aux employés en télétravail

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a autorisé le versement d'une allocation de 300\$ par employé pour combler certaines dépenses reliées au télétravail des employés cols blancs et cadres (résolution 2020-10-293);

CONSIDÉRANT que le Syndicat des cols blancs (SCFP Section locale 306) refuse de signer la lettre d'entente avec la Ville de Saint-Lambert à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE ce versement était conditionnel à la signature d'une lettre d'entente entre le Syndicat des cols blancs (SCFP Section locale 306) et la Ville.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ABROGER la résolution 2020-10-293 relative à l'allocation de dépenses pour les employés en télétravail.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et le maire P. Brodeur.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert, B. Marcotte et F. Désaulniers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2020-12-368)

Adjudication du contrat 20TP02 - Service d'entretien ménager de trois bâtiments municipaux

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER le contrat n° 20TP02 ayant pour objet les services d'entretien ménager de trois bâtiments municipaux pour une période d'un an à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Service d'entretien Vimont inc.*, sur la base des tarifs mensuels apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat pour la durée initiale d'un an étant estimée à 115 122,17 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au budget d'exploitation;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-369)

Mise au rancart de 2 camionnettes Ford hors d'usage

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à se départir de 2 véhicules hors d'usage soit, l'unité #422, camionnette Ford F-350, 2008 et l'unité #788, camionnette Ford F-550, 2006, en les vendant à un ferrailleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-370)

Désignation du maire suppléant

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU QUE le mandat de la conseillère France Désaulniers se terminait le 30 novembre 2020.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE DÉSIGNER le conseiller Philippe Glorieux à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mai 2021.

PROPOSITION D'AMENDEMENT:

Il est proposé par la conseillère B. Marcotte  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE DÉSIGNER le conseiller Philippe Glorieux à titre de maire suppléant pour la période du 7 décembre 2020 au 31 mai 2021.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: les conseillers B. Rodrigue et L. Blanquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2020-12-371)

Nomination au comité des loisirs et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste vacant au sein du comité des loisirs et de la vie communautaire en remplacement de madame Marie-Claude Poliquin.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE NOMMER madame Isabelle Tardif à titre de membre du comité des loisirs et de la vie communautaire pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-372)

Engagement pour la réduction du pollen allergène sur le territoire de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a obtenu une aide financière dans le cadre de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et autres pollens allergènes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert fait partie de l'aire de répartition de l'herbe à poux et que 13% de la population est affectée par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des citoyens sur son territoire.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER le Plan de contrôle de l'herbe à poux et autres pollens allergènes produit dans le cadre de l'étude territoriale 2020 par la Division de l'environnement;

DE S'ENGAGER à effectuer minimalement entre 2 et 3 tontes annuelles précédant la floraison de l'herbe à poux des espaces verts publics sur son territoire;

DE S'ASSURER que la réglementation sur les herbes hautes soit resserrée sur les terrains privés afin de favoriser la tonte des plants détectés lors de la période allergène critique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-373)

Exemption de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a à son service exclusif, des employés membres du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT la prime exigée pour l'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE DÉCLARER aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* :

« QUE la Ville de Saint-Lambert se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des avocats employés au service exclusif de la ville, dans l'exercice de leurs fonctions. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2020-12-374)

Demande de dérogation mineure - 260, rue River (district 6)

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'une dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une clôture localisée dans la cour avant servant d'enceinte pour la nouvelle piscine creusée proposée en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une demande de dérogation mineure est soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 6 novembre 2020 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une clôture localisée dans la cour avant de la propriété situé au 260, rue River, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-375)

Demande de dérogation mineure - projet de lotissement au 165, avenue d'Irvine (district 3)

CONSIDÉRANT le projet consistant à subdiviser les trois lots existants en deux lots distincts afin de permettre la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée, tout en conservant la maison existante construite vers 1950;

CONSIDÉRANT QUE la superficie proposée du lot non construit est inférieure au cadre normatif prescrit dans le Règlement de lotissement 2008-44, et que dans ce sens, une dérogation mineure doit être octroyée afin de permettre la construction du nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'afin de rendre le projet réalisable, le garage attaché ainsi que son lien avec la maison d'origine, qui ont été ajoutés au fil des années, devront être démolis;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont en faveur de l'octroi d'une dérogation mineure pour la superficie du lot non construit;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une demande de dérogation mineure est soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 6 novembre 2020 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ACCORDER la dérogation mineure concernant la superficie proposée du lot non construit afin d'autoriser la création d'un nouveau lot d'une superficie de 498,4 mètres carrés, alors que le *Règlement de lotissement 2008-44* prévoit que la superficie minimale d'un lot dans la zone RA-8 est de 500 mètres carrés.

Le conseiller B. Rodrigue s'abstient de voter en divulgant une apparence de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-12-376)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - nouvelle construction - 167, avenue d'Irvine (district 3)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 2.11 du *Règlement 2008-44 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, tout projet d'insertion d'un nouveau bâtiment dans un milieu déjà bâti doit faire l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, la consultation publique est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 6 novembre 2020 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le projet de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la nouvelle construction au 167, avenue d'Irvine à la condition suivante :

- l'allège sous la fenêtre donnant sur le rez-de-chaussée en projection gauche de l'élévation avant doit se prolonger le long du mur avant et du mur latéral gauche.

Le conseiller B. Rodrigue s'abstient de voter, divulgant une apparence de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-12-377)

---

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 305, rue Terroux (district 8)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a décidé de retourner à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-10-316) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 novembre 2020.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)  
présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 305, rue  
Terroux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-378) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 160, avenue d'Irvine  
(district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et  
d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à  
l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa  
réunion du 18 novembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)  
présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 160,  
avenue d'Irvine, à la condition suivante :

- la brique d'argile proposée au niveau des garde-corps, des mains courantes et des colonnes supportant l'avant-toit au-dessus de la porte d'entrée doit être de modèle et de format identiques à la brique d'argile proposée au niveau de la façade avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-379) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 2035, avenue Victoria  
(district 1)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et  
d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à  
l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa  
réunion du 18 novembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'aménagement d'un café-terrasse pour l'immeuble situé au 2035, avenue Victoria.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-380)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 446, boulevard Desaulniers (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, le conseil a décidé de retourner à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-09-277);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 novembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de l'immeuble situé au 446, boulevard Desaulniers, aux conditions suivantes :

- la façade de l'agrandissement donnant sur l'avenue de Merton doit être recouverte d'un seul matériau, soit d'une brique d'argile appareillée à la couleur de la pierre présente au niveau de la façade principale du bâtiment et de format identique à la brique d'argile existante;
- le mur de fondation doit être de la même couleur que l'existant ou teint d'une couleur s'appareillant au mur de fondation du bâtiment voisin jumelé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-381)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 555, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;



CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, le conseil a décidé de retourner à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-09-269);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 novembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 555, avenue Pine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-12-382)

---

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 165, avenue d'Irvine (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 novembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 165, avenue d'Irvine aux conditions suivantes :

- l'ensemble de la façade avant du bâtiment doit être recouvert de brique d'argile de modèle Varsity Matt, de la compagnie Meridian, de format métrique modulaire (MTM);
- le perron, les escaliers ainsi que la marquise donnant sur l'entrée principale doivent être réduits en largeur;
- les colonnes supportant la marquise en façade avant doivent être composées de bois.

Le conseiller B. Rodrigue s'abstient de voter, divulgant une apparence de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-383)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 210, avenue des Pyrénées (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 novembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE DÉSA approuver le plan d'architecture d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de l'immeuble situé au 210, avenue des Pyrénées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-384)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 461, avenue de Brixton (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 novembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 461, avenue de Brixton.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller D. Bowles.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2020-12-385)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 199, avenue du Béarn (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 novembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 199, avenue du Béarn, à la condition suivante:

- une bande de végétation permanente doit être aménagée devant le nouveau mur de fondation suite à la conversion du garage en pièce habitable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-388)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 142, avenue de Normandie (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 novembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 142, avenue de Normandie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-386)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 468, avenue de Putney (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 novembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)  
présenté pour la transformation de l'immeuble situé au 468, avenue de  
Putney.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-387)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 602, rue Robitaille  
(district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et  
d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à  
l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 16 novembre, le conseil a  
décidé de retourner à l'étude le plan d'implantation et d'intégration  
architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-11-348);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa  
réunion du 24 novembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)  
présenté pour les agrandissements et la transformation des façades de  
l'immeuble situé au 602, rue Robitaille, aux conditions suivantes :

- L'agrandissement en projection avant de l'ancien garage doit être en recul  
d'un minimum de 3 pieds par rapport à la façade principale du bâtiment;
- Les colonnes adjacentes à l'allée de stationnement donnant sur le garage  
existant doivent être davantage préservées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-12-389)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 295, avenue Cleghorn  
(district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et  
d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à  
l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa  
réunion du 24 novembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)  
présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble  
situé au 295, avenue Cleghorn.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 22 h 16 et se termine à 22 h 40.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour  
de rôle sur différents sujets a lieu de 22 h 40 à 23 h 09.

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 23 h 09.

---

---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière